

[Accueil](#)[La LPO](#)[Actualités](#)[Corse : une colonie entière de guêpiers d'Europe sauvée](#)

Corse : une colonie entière de guêpiers d'Europe sauvée

La LPO, U Levante et Le GARDE obtiennent gain de cause auprès du Tribunal administratif de Bastia.



Guêpiers d'Europe (*Merops apiaster*) - Crédit photo : David Allemand

La LPO, U Levante et Le GARDE (Groupe d'Ajaccio et de la région pour la défense de l'environnement) ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Bastia contre un permis de construire accordé par la commune de Grosseto Prugna pour l'aménagement d'un lotissement de 14 villas sur un site classé en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I.

En Corse les ZNIEFF de type I sont encore actuellement non constructibles en application du schéma d'aménagement de la Corse de 1992. Un des moyens du jugement a une résonance particulière dans le contexte des discussions actuelles sur le projet de Padduc : « En application des dispositions combinées du code de l'urbanisme et du schéma d'aménagement de la Corse, la présence d'une ZNIEFF de type I emporte présomption du caractère remarquable des espaces demeurés naturels couverts par ladite zone ».

Par jugements du 19 mars 2015, le Tribunal administratif de Bastia annule le permis accordé à la SNC Capitello Peretti. Les juges ont validé la ZNIEFF de type I et le caractère remarquable des parcelles en raison de leur non urbanisation, de leur aspect naturel et de la présence d'une très belle colonie de guêpiers et d'orchidées protégées.

Une belle victoire pour la biodiversité et la protection de la nature en Corse.

Détails

Publication : 24 mars 2015